

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 11 - 14 février 2002**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2002/13**  
17 mai 2002  
ORIGINAL: ANGLAIS

## RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2002 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.1/2002/12.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES</b>	
2002/EB.1/1 <b>Questions stratégiques actuelles et futures</b>	1
<b>QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	
2002/EB.1/2 <b>Gestion de la trésorerie et des placements: niveau des placements financiers et politique de placement</b>	3
2002/EB.1/3 <b>Soldes des projets clos avant 2001 et transférés sous WINGS</b>	5
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>	
2002/EB.1/4 <b>Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Mauritanie (1998–2002)</b>	5
2002/EB.1/5 <b>Rapport résumé d'évaluation de l'IPSR Somalie 6073.00</b>	5
2002/EB.1/6 <b>Rapport résumé d'évaluation de l'IPSR Ouganda 6176.00</b>	6
2002/EB.1/7 <b>Rapport résumé d'évaluation de l'IPSR Éthiopie 6180.00</b>	6
<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	
2002/EB.1/8 <b>Schéma de stratégie de pays—Mauritanie</b>	7
2002/EB.1/9 <b>Programme de pays—Bhoutan (2002–2007)</b>	7
2002/EB.1/10 <b>Programme de pays—Yémen (2002–2007)</b>	8
	8
2002/EB.1/11 <b>Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Ouganda 10121.0</b>	8
2002/EB.1/12 <b>Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Éthiopie 10127.0</b>	9
2002/EB.1/13 <b>Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Indonésie 10069.0</b>	10
2002/EB.1/14 <b>Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Myanmar 10066.1</b>	10
2002/EB.1/15 <b>Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 10058.1</b>	10
2002/EB.1/16 <b>Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Soudan 10122.0</b>	10
2002/EB.1/17 <b>Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République fédérale de Yougoslavie 10116.0</b>	10
<b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES</b>	
2002/EB.1/18 <b>Une décennie de changement: Renouveau et transformation du Programme alimentaire mondial, 1992–2002</b>	10
2002/EB.1/19 <b>Nomination du Directeur exécutif</b>	12
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	
	13
<b>Documents financiers présentés prochainement au Conseil d'administration pour examen</b>	



2002/EB.1/21	<b>Suites données aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale concernant les mesures à prendre par les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, et Compte rendu oral de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF (avec la participation du PAM)</b>	14
2002/EB.1/22	<b>Processus de consultation entre le Conseil d'administration et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur la nomination du Directeur exécutif</b>	14
2002/EB.1/23	<b>Document d'information sur la composante non alimentaire des interventions de secours dans la Corne de l'Afrique</b>	15



## QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

### Questions stratégiques actuelles et futures (2002/EB.1/1)

1. Le Directeur exécutif a présenté un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures, abordant divers thèmes liés au PAM, au Conseil d'administration et aux institutions basées à Rome. Elle a également parlé des défis que devaient relever les 777 millions de pauvres qui vivent dans les pays en développement et sont victimes de la faim.
2. Le Directeur exécutif a signalé que le PAM avait battu en 2001 de nombreux records. Le Programme avait encaissé au total 1,9 milliard de dollars E.-U. l'an dernier, soit un record historique. Il avait expédié 3,9 millions de tonnes de produits alimentaires, satisfaisant 83 pour cent du total des besoins de ses projets en 2001. Le niveau des contributions était pour 2001 de 11 pour cent supérieur à son niveau de l'année précédente.
3. Le niveau des contributions destinées aux interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) en 2001, à savoir quelque 510 millions de dollars, n'avait jamais été atteint auparavant. Le niveau des contributions aux opérations spéciales, soit 53 millions de dollars, était le plus élevé enregistré depuis 1995, et avait plus que doublé par rapport à celui de l'année précédente. Les États-Unis avaient donné un montant record de 1,2 milliard de dollars —soit le niveau le plus élevé jamais atteint depuis le lancement du Programme, et une augmentation de 48 pour cent par rapport à celui de l'année précédente. Le Directeur exécutif a souligné qu'à l'avenir, l'enjeu était de maintenir de tels niveaux de ressources.
4. Le Directeur exécutif a souligné qu'en dépit des nombreux faits nouveaux intervenus depuis 10 ans, notamment la chute du mur de Berlin et la croissance économique engendrée par la mondialisation et le progrès technologique, le nombre de personnes souffrant de la faim restait bien trop élevé. La dernière décennie avait connu le nombre le plus important de conflits de l'histoire de l'humanité. Les catastrophes naturelles étaient également en progression. Le PAM était considéré par la communauté des donateurs comme un partenaire compétent et responsable lors des interventions en cas de crise. Le Directeur exécutif a souligné que la communauté internationale se devait d'accorder sa confiance au PAM. Mais le mandat du PAM était double, et son travail était également de faire face à la faim chronique, à la famine qui persistait même dans des situations de paix et de stabilité relatives. Le Directeur exécutif a souligné que l'un des défis les plus importants que devait relever le PAM était bien de s'assurer que son portefeuille de projets de développement était suffisant pour faire face aux besoins hors des situations d'urgence. Mais c'était là un objectif difficile à réaliser compte tenu de la tendance générale du financement du développement. Depuis 1992, l'aide multilatérale au développement avait baissé de 24 pour cent et l'aide humanitaire d'urgence avait presque doublé durant la décennie. La diminution de l'aide consacrée au développement et des contributions multilatérales préoccupait le PAM, et était une question sur laquelle le Conseil d'administration devrait se pencher à l'avenir.
5. S'agissant de la lutte contre la pauvreté, le Directeur exécutif a souligné combien il était important de s'assurer que les produits alimentaires soient remis aux femmes. Pour rester efficace et rationnel dans son combat contre la faim, le PAM devait continuer à cibler les femmes, en s'assurant que ces dernières soient bien associées à la fois à la conception et à la gestion de ses programmes d'aide alimentaire. Le Directeur exécutif a souligné combien il était à la fois important et difficile de s'assurer que le PAM tienne compte des besoins



des femmes du point de vue du recrutement et des questions se rapportant au personnel. Pour ce qui est des administrateurs, la proportion des femmes avait plus que doublé mais n'avait néanmoins pas dépassé 37 pour cent. Des efforts plus importants devaient être déployés pour augmenter le nombre de femmes dans les personnels nationaux.

6. Le Directeur exécutif a mentionné la nécessité de repenser les catégories d'activités du PAM. Elle a signalé que souffrir de la faim signifiait la même chose dans tous les pays, que la faim soit due à la guerre civile ou à la pauvreté absolue. De plus, le PAM devait continuer à défendre la cause des populations pauvres souffrant de la faim en utilisant ses moyens d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) pour recenser les zones marginalisées et pour orienter l'aide sur ces régions. Dans un tel contexte, le Directeur exécutif exhortait le Conseil d'administration à privilégier les questions stratégiques par rapport aux programmes et projets spécifiques. Il a été suggéré que le Secrétariat pourrait participer de plus près à l'élaboration des détails des documents des projets et programmes de pays, en remplacement du Conseil d'administration. Le Directeur exécutif a également suggéré que le Conseil pourrait examiner les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM.
7. Le Directeur exécutif a instamment prié les membres du Conseil de faire en sorte que l'aide alimentaire ait pour objet d'aider les populations pauvres qui souffrent de la faim et ne soient pas simplement un thème du débat sur les politiques commerciales et agricoles. Elle a souligné que les excédents dont disposent les pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) devraient être utilisés pour nourrir ceux qui ont faim.
8. Le Directeur exécutif a parlé de travailler en collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies. Elle a dit que le détachement de personnel entre les diverses institutions basées à Rome devrait notamment être encouragé. Elle a cependant fait remarquer que l'évolution démographique du monde montrait que l'insécurité alimentaire et la faim se déplaçaient vers les zones urbaines, ce qui limitait peut-être les possibilités de collaboration des institutions basées à Rome. En ce qui concerne le partenariat avec la Banque mondiale, elle a encouragé les pays membres à aborder l'intensification des partenariats avec les représentants de la Banque mondiale.
9. Le Directeur exécutif a instamment prié le Conseil d'administration de réexaminer la question de savoir si une autre institution des Nations Unies devait approuver les opérations d'urgence d'un montant supérieur à 3 millions de dollars. Cette procédure n'avait pas empêché le PAM d'intervenir dans l'urgence au cours des dernières années, mais le Directeur exécutif a souligné combien il était nécessaire d'examiner si la procédure était toujours valable, compte tenu du portefeuille d'opérations d'urgence du Programme et de la gestion financière actuelle.

---

## QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

### Gestion de la trésorerie et des placements: niveau des placements financiers et politique de placement (2002/EB.1/2)

10. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport sur la gestion de la trésorerie et des placements, qui était présenté en réponse à la demande émise par le Conseil qui souhaitait obtenir un document sur le niveau des placements et les politiques suivies en la matière. Il présentait le niveau des placements et comment ceux-ci étaient choisis, les politiques et stratégies, les intérêts perçus et leur utilisation ainsi que les améliorations de la gestion de



la trésorerie mises en oeuvre par le Secrétariat depuis qu'il assumait ses opérations de trésorerie. Ces améliorations étaient les suivantes:

- des mécanismes de contrôle permettant de gérer les ressources de trésorerie: le Comité consultatif des placements de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Comité interne et un spécialiste extérieur des placements;
  - le placement par cinq gestionnaires spécialisés de 120 millions de dollars É.-U. chacun sous forme de produits accessibles de grande qualité à revenu fixe;
  - la définition d'objectifs en matière de placement: sécurité, liquidité et taux de rendement;
  - le suivi des gestionnaires des placements par la Sous-division de la trésorerie, sous la supervision du Comité interne des placements du PAM, à la suite du retrait de l'offre du Fonds international de développement agricole (FIDA) de fournir des services de suivi;
  - des améliorations de la gestion de la trésorerie: suivi quotidien des soldes de trésorerie, adoption du regroupement des avoirs, comptes bancaires à solde nul, prévisions de trésorerie dans les bureaux de pays, limitations des soldes de trésorerie des bureaux de pays et apurement rapide des comptes bancaires.
11. Il a été indiqué qu'à la fin de 2001, le montant placé était de 732 millions de dollars, soit 85 pour cent du total de l'encaisse. Il s'agissait d'exigibilités à long terme et de comptes spéciaux et fiduciaires, de ressources non requises pour les opérations et d'une partie des fonds opérationnels, estimée à l'équivalent de trois mois des besoins.
  12. Le Conseil a remarqué que le résultat de l'amélioration de la gestion de la trésorerie au cours des 22 mois écoulés équivalait à 10,9 millions de dollars d'intérêts supplémentaires, soit un montant supérieur à celui qui aurait été obtenu si les fonds avaient été versés dans des comptes en banque.
  13. Le Secrétariat privilégiait un décaissement plus rapide des fonds destinés aux opérations comme moyen de gestion d'un solde de trésorerie important.
  14. Les mesures immédiates prises étaient les suivantes: i) analyse des soldes de trésorerie excédentaires, reprogrammés par le Conseil d'administration; ii) recensement des projets clos ayant été transférés sous WINGS pour déterminer les soldes dont disposent les donateurs. Ce point faisait l'objet d'un document distinct.
  15. Il a été souligné que les stratégies visant à maîtriser les coûts étaient notamment un examen plus rigoureux des taux appliqués au transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM), et des prévisions budgétaires tenant compte des variances entre coûts de référence et coûts effectifs.
  16. Le Conseil s'est dit satisfait de la transparence du rapport et de son exhaustivité et a félicité le Secrétariat des stratégies de placement novatrices adoptées, des études effectuées et des mesures prises pour gérer les ressources de trésorerie et les placements et pour recruter les gestionnaires extérieurs.
  17. Certains membres se sont dit préoccupés par les niveaux du risque et la sécurité des placements et ont demandé des éclaircissements à ce sujet; ils ont conseillé au Secrétariat de suivre de près l'évolution de la situation économique. Le Secrétariat a assuré le Conseil qu'il continuerait d'être vigilant sur ces questions et qu'il répondrait rapidement pour conseiller le Directeur exécutif, qui était responsable de la politique générale. Le PAM n'investirait pas de manière agressive et ne compromettrait pas la sécurité du principal. Les



instruments de placement étaient de haute qualité et permettaient un retrait immédiat des fonds investis.

18. Certains membres ont conseillé au Secrétariat de poursuivre le travail avec d'autres institutions basées à Rome. Le PAM participe à la réunion annuelle du Comité consultatif des placements de la FAO; le FIDA est un membre extérieur du Comité interne des placements du PAM.
19. Le solde en caisse était la préoccupation principale de la plupart des membres, qui avaient souligné que le PAM devait s'efforcer de le réduire en décaissant les ressources destinées à l'exécution des projets.
20. D'autres membres étaient d'avis que le fait de disposer de soldes très importants en caisse pouvait donner une idée erronée quant à la capacité du Secrétariat de faire face à l'exécution des projets.
21. Notant que les chiffres étaient provisoires, le Conseil a demandé une analyse plus détaillée et un aperçu des mesures prises pour réduire les soldes non nécessaires. Cette étude devait fournir au Conseil de meilleures réponses aux questions qu'il se posait quant à l'ampleur des soldes de trésorerie et au niveau optimal de ressources du Programme. Le Secrétariat déterminerait de quoi était constitué le solde de trésorerie et pour quelle raison, et quel serait le niveau optimal requis pour un fonctionnement efficace. Il faudrait pour cela effectuer une analyse des flux de trésorerie requis pour un bon fonctionnement des opérations, du volume d'activités et des catégories de coûts.
22. Les résultats de cette analyse seraient présentés au Conseil en octobre 2002, en même temps que les états financiers vérifiés pour l'exercice biennal 2002–2003.
23. Le Conseil a émis le souhait que le Commissaire aux comptes examine ces soldes de trésorerie et a instamment prié le Secrétariat d'appliquer les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Le Conseil a approuvé les propositions figurant au paragraphe 47 du document WFP/EB.1/2002/4-A/1 et a décidé d'examiner les activités de placement du Programme au moment de l'examen des états financiers vérifiés de l'exercice biennal.

### **Soldes des projets clos avant 2001 et transférés sous WINGS (2002/EB.1/3)**

24. Le Conseil a félicité le Secrétariat pour le travail effectué sous WINGS et pour sa franchise concernant les excédents et les déficits des budgets des projets. Il a espéré que WINGS continuerait de donner des résultats précis, d'offrir de meilleurs renseignements et de renforcer la gestion financière.
25. Certains membres se sont dit préoccupés par la situation financière des projets pour lesquels le montant des contributions confirmées dépassait celui des dépenses. Le Secrétariat a expliqué que l'analyse des contributions et des dépenses était en cours.
26. D'autres membres ont instamment prié le Secrétariat de continuer de collecter les contributions confirmées dans les cas où le montant des dépenses était supérieur à celui des recettes.
27. Les membres du Conseil ont exhorté les pays donateurs à envisager la reprogrammation des soldes non dépensés au profit d'activités dont le budget était insuffisant. Certains membres se sont dits prêts à reprogrammer les soldes non dépensés mais certains autres, incapables d'approuver la reprogrammation automatique en raison de restrictions réglementaires, sont convenus que le Secrétariat devait consulter les donateurs de manière





bilatérale. Le Conseil attendait avec intérêt que l'analyse des projets clos soit achevée et que le rapport lui soit présenté à sa session d'octobre.

## RAPPORTS D'ÉVALUATION

### Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Mauritanie (1998–2002) (2002/EB.1/4)

28. Le Conseil a accueilli favorablement le rapport d'évaluation complet et constructif du programme de pays en cours pour la Mauritanie, notant qu'il constituerait un apport précieux pour la préparation du nouveau schéma de stratégie de pays (SSP) en cours de discussion durant la présente session.
29. Tout en notant la nécessité d'apporter de nouvelles améliorations en matière de partenariats, de ciblage, d'apport d'articles non alimentaires et d'affinage des indicateurs de suivi, les délégués ont exprimé leur satisfaction à l'égard des mesures déjà en cours pour traiter ces questions, comme il ressortait du document sur les mesures prises par la direction. Un délégué a insisté sur l'importance des recommandations de l'évaluation concernant les suppléments en micronutriments et l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus par le nouveau programme de pays.

### Rapport résumé d'évaluation de l'IPSR Somalie 6073.00 (2002/EB.1/5)

30. Le Conseil s'est félicité de la qualité du rapport résumé d'évaluation et a noté que le PAM avait déjà pris des mesures pour donner suite aux recommandations qu'il contenait. Plusieurs membres ont proposé que le PAM accorde davantage d'attention au ciblage —en particulier des populations pastorales— aux mécanismes de distribution des vivres, au suivi et à la formation du personnel. Quelques membres ont noté que les conclusions des divers rapports d'évaluation étaient souvent très proches, et que l'évaluation thématique des IPSR serait utile pour résumer les conclusions à l'intention du Conseil et pour faciliter le partage des informations et les contributions au continuum secours-développement. Un membre a jugé qu'il serait utile de disposer d'administrateurs des finances sur le terrain, étant donné les mesures importantes déjà prises pour endiguer les coûts. Un membre a demandé pourquoi le rapport n'était pas présenté en même temps qu'un document pour une nouvelle IPSR, et a proposé que le Conseil se voie rappeler l'existence de ce rapport d'évaluation lorsque la nouvelle IPSR serait discutée. Le Conseil a apprécié le travail accompli par le PAM dans cette situation difficile d'insécurité généralisée, et il a félicité le personnel pour la mise en oeuvre réussie de l'IPSR.
31. Le Secrétariat a insisté sur la réaction rapide et enthousiaste du bureau de pays aux recommandations formulées par la mission. Le document de la prochaine IPSR —qui tiendrait indubitablement compte des recommandations— serait présenté dans le courant de cette année, après une prolongation de la phase actuelle. L'évaluation de l'IPSR actuelle serait intégrée à l'évaluation thématique des IPSR.

### Rapport résumé d'évaluation de l'IPSR Ouganda 6176.00 (2002/EB.1/6)

32. Les délégués ont exprimé leur satisfaction à l'égard de la procédure révisée d'examen des rapports d'évaluation des IPSR —qui étaient désormais examinés immédiatement avant les documents des nouvelles IPSR— et ils ont formulé le vœu que cette pratique soit maintenue. La participation du HCR aux évaluations futures des IPSR a été encouragée.



33. Le Conseil a noté les carences de l'IPSR Ouganda décrites dans le rapport d'évaluation et s'est félicité de l'analyse approfondie et bien formulée contenue dans le document. Le nombre élevé de recommandations a suscité certaines réserves. Le Conseil a noté que la nouvelle IPSR intégrait dans sa conception un grand nombre des conclusions et des recommandations centrales de l'évaluation, et que des efforts étaient en cours afin d'apporter des améliorations dans des domaines importants identifiés dans le rapport d'évaluation.
34. Le Conseil a demandé de quelle manière ses observations sur les directives révisées relatives aux IPSR seraient prises en compte après l'évaluation thématique prévue pour l'année prochaine. Le Secrétariat a expliqué que toute directive opérationnelle révisée pour les IPSR pourrait être communiquée aux membres du Conseil.

### **Rapport résumé d'évaluation de l'IPSR Éthiopie 6180.00 (2002/EB.1/7)**

35. Le Conseil s'est déclaré satisfait du rapport d'évaluation et de ses recommandations, dont il a apprécié la qualité et l'exhaustivité. Un grand nombre de membres ont émis des avis positifs sur les effets favorables du rapport et sur le fait que bon nombre de ses recommandations essentielles étaient reprises par le bureau de pays dans la préparation de la nouvelle IPSR. Un membre a remercié le Secrétariat de sa capacité d'ouverture et d'autocritique.
36. Un membre du Conseil a noté que le rapport résumé ne contenait pas d'analyse des effets négatifs de l'assistance alimentaire à long terme des populations de réfugiés en Éthiopie. Le Conseil a demandé des explications supplémentaires au sujet des conclusions indiquant que l'un des objectifs n'était pas en passe d'être atteint, et que les donateurs dans le pays n'étaient pas bien informés au sujet de l'IPSR.
37. Le Secrétariat a expliqué que la mission avait bien noté une évolution positive en ce qui concerne la programmation sur la problématique hommes-femmes, mais qu'aucune activité spécifique n'avait été définie dans le cadre de l'objectif 5. Si tel avait été le cas, la mission aurait pu identifier des réussites. Les membres du Conseil ont été renvoyés au rapport technique complet, qui expliquait cette conclusion de manière plus détaillée.
38. Le Secrétariat a relevé que les donateurs présents en Éthiopie étaient bien informés des activités du PAM dans le pays, mais que, du fait de l'importance accordée à la situation d'urgence causée par la sécheresse, nombre d'entre eux avaient pu, au moment de l'évaluation, être moins conscients des activités menées dans le cadre de l'IPSR. On a fait remarquer qu'un processus de consultation, auquel des donateurs étaient déjà associés, était en place dans le pays.

---

## **QUESTIONS OPÉRATIONNELLES**

### **Schéma de stratégie de pays—Mauritanie (2002/EB.1/8)**

39. Les membres ont encouragé le Secrétariat à entreprendre la préparation d'un programme de pays de deuxième génération, en tenant compte des enseignements tirés durant l'exécution du premier programme de pays et des recommandations figurant dans le rapport effectué à mi-parcours. Les membres sont convenus que l'aide alimentaire était une ressource adaptée aux activités de développement social et rural en Mauritanie; ils ont noté que le SSP avait été préparé en partenariat étroit avec le gouvernement, les organisations internationales et les ONG, et que la synchronisation avait été assurée avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Secrétariat a confirmé que, durant la



préparation de ce programme de pays, les techniques ACV seraient utilisées pour en déterminer le ciblage géographique, et que des indicateurs seraient mis au point pour en mesurer les progrès au regard des objectifs. Lors de la préparation de ce programme de pays, le PAM n'oublierait pas les principaux problèmes et risques mis en lumière dans le SSP.

### **Programme de pays—Bhoutan (2002–2007) (2002/EB.1/9)**

40. Le Conseil a félicité le PAM pour la clarté du programme de pays, son orientation sur la réduction de la pauvreté et sa synchronisation avec le neuvième Plan quinquennal du gouvernement et avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. De plus amples précisions ont été demandées sur le ciblage, la collecte des données, la coordination entre les donateurs, la nécessité des activités de sensibilisation pour améliorer le régime alimentaire, l'accroissement de la production agricole et le retrait de l'aide du PAM. Le Conseil a été satisfait des précisions apportées par le Secrétariat et a approuvé le programme de pays.
41. En réponse à une question, le Secrétariat a expliqué que la politique du PAM en matière d'activités complémentaires des programmes de pays était déterminée cas par cas. Pour le programme de pays du Bhoutan, les activités complémentaires consistaient en un élargissement des activités fondamentales, et seraient mises en oeuvre si des ressources suffisantes étaient disponibles.

### **Programme de pays—Yémen (2002–2007) (2002/EB.1/10)**

42. Le Conseil a approuvé le programme de pays établi pour le Yémen et s'est félicité de la place importante accordée au développement économique et social des femmes par l'émancipation et l'éducation. Ces activités étaient conformes au mandat du PAM et en accord avec le SSP et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
43. Un membre a proposé une augmentation de la contribution budgétaire du gouvernement en faveur des activités relatives aux services sociaux. Ce membre a aussi évoqué la consommation de qat, facteur d'accroissement de la mortalité parmi les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans. De l'avis des participants, cette pratique devait faire l'objet de mesures à l'échelle du système des Nations Unies.
44. Un autre membre a soulevé la question des pertes de vivres dans le pays. Le Secrétariat a répondu que les éventuelles pertes resteraient minimales, car les nouvelles modalités en matière logistique avaient été introduites en collaboration avec le Gouvernement du Yémen.
45. Le Secrétariat a noté que les activités du PAM au titre du programme de pays —en particulier l'activité relative à la santé— seraient utilisées comme véhicule pour diffuser des informations sur les effets néfastes pour la santé de la consommation de qat.

### **Question concernant une IPSR**

46. Un membre a demandé à avoir la parole afin d'exprimer ses graves inquiétudes à propos de l'état nutritionnel des réfugiés sahraouis hébergés dans les camps près de Tindouf. Comme seuls 30 pour cent des ressources nécessaires à l'IPSR avaient été fournis à ce jour, il a fait appel à la communauté des donateurs pour qu'elle mette rapidement des ressources à disposition et au PAM pour qu'il prenne des mesures supplémentaires afin d'assurer aux réfugiés un approvisionnement alimentaire régulier et suffisant.
47. Le Conseil a pris note des inquiétudes de ce membre et deux pays donateurs lui ont exprimé leur soutien.



### **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Ouganda 10121.0 (2002/EB.1/11)**

48. Le Conseil d'administration a approuvé l'IPSR Ouganda 10121.0. Plusieurs membres ont relevé avec satisfaction que l'IPSR avait été élaborée en s'assurant une large participation de toutes les parties prenantes et en consultant les donateurs; ils ont vivement souhaité que ce type de concertations et de collaboration se poursuivent avec le gouvernement, les institutions des Nations Unies, les ONG et les autres partenaires. Un certain nombre de délégués ont souligné que la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) en Ouganda restait très précaire. Un membre a souligné que le nombre de PDI, ainsi que de réfugiés, semblait en progression dans les zones frontalières et a instamment prié le PAM et les autres partenaires des Nations Unies de continuer à travailler en collaboration étroite avec le gouvernement pour assurer la sécurité des segments les plus vulnérables de la population et des travailleurs humanitaires. Un certain nombre de membres se sont félicités de la conception de l'IPSR, soulignant l'accent mis sur l'autosuffisance et la réinstallation des bénéficiaires. Plusieurs membres se sont également félicités des efforts déployés pour accroître les achats locaux. S'agissant du budget de l'IPSR, un membre a fait remarquer que le coût des produits alimentaires représentait 1 dollar E.-U. par réfugié par mois et s'est demandé si le coût des produits pour le PAM indiqué dans le budget comprenait les contributions alimentaires en nature. Le Secrétariat a confirmé que ces dernières étaient effectivement comprises. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour les précieuses observations formulées sur le document et a déclaré qu'il assurerait le suivi des recommandations du Conseil.

### **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Éthiopie 10127.0 (2002/EB.1/12)**

49. Le Conseil a approuvé l'IPSR Éthiopie 10127.0. Plusieurs membres ont observé que la complexité de la situation des réfugiés en Éthiopie appelait une réponse multiforme. Ils ont félicité le PAM pour la souplesse dont il faisait preuve en mettant en oeuvre tant des projets touchant l'environnement que des activités d'alimentation scolaire à l'appui de l'enseignement, tout en accordant dans la mesure du possible une attention particulière au rapatriement. Un membre a mis en garde contre un excès d'optimisme concernant le rapatriement et a conseillé que le programme de rapatriement soit constamment évalué. Le Secrétariat a souligné que les aspects régionaux des situations de réfugiés étaient sérieusement pris en compte et que les bureaux du PAM dans les pays concernés continuaient de travailler ensemble sur ces questions. Plusieurs membres ont loué les efforts déployés pour remédier aux dégâts causés à l'environnement dans les zones d'accueil. Le Secrétariat a répondu que les stratégies de redressement, notamment celles concernant la protection de l'environnement, étaient les mêmes que celles mises en oeuvre dans le programme de pays du PAM en Éthiopie et que cela figurerait dans le prochain cadre logique en cours de préparation. Certains membres, faisant référence aux achats locaux, ont encouragé le PAM à poursuivre sur cette voie. Le Secrétariat a souligné que le PAM effectuerait des achats locaux aussi souvent que possible, et qu'il encourageait à cet effet les contributions en espèces. L'approche collaborative suivie durant la préparation de cette IPSR et durant l'exécution des programmes du PAM en général a été applaudie. Le Secrétariat a souligné qu'il était important de travailler en étroite collaboration avec les partenaires et a assuré au Conseil que la collaboration et l'échange d'informations dans ce domaine continueraient. Un membre a indiqué que les questions de santé et de nutrition étaient bien traitées dans l'IPSR. Un autre membre s'est félicité que le document insiste sur



les questions de parité hommes-femmes. Le Secrétariat a répondu que les femmes participaient activement à tous les volets de l'IPSR et qu'il était heureux de signaler que le PAM et ses partenaires avaient fait des progrès notables dans ce domaine. Certains membres ont mis en garde contre les effets potentiellement négatifs de l'aide alimentaire. Le Secrétariat a répondu que la stratégie de l'aide alimentaire faisait l'objet de discussions suivies en Éthiopie et que le PAM continuerait de travailler avec le gouvernement et ses partenaires à ce sujet.

**Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Indonésie 10069.0 (2002/EB.1/13)**

**Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Myanmar 10066.1 (2002/EB.1/14)**

**Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 10058.1 (2002/EB.1/15)**

**Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Soudan 10122.0 (2002/EB.1/16)**

**Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République fédérale de Yougoslavie 10116.0 (2002/EB.1/17)**

50. Le Conseil a approuvé en bloc les cinq interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) mentionnées ci-dessus, après avoir convenu que les membres pourraient adresser par la suite leurs questions au Secrétariat.
51. Le Conseil a émis les observations suivantes sur les IPSR du Myanmar et du Soudan:
52. **Myanmar 10066.1.** Il a été proposé que le PAM reste en rapport avec le parti d'opposition, la Ligue nationale pour la démocratie, afin de le tenir informé des activités du PAM et d'utiliser son vaste réseau sur le terrain à des fins de suivi secondaire. Le Secrétariat a répondu que conformément aux directives reçues du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le PAM poursuivrait le dialogue engagé avec la Ligue.
53. **Soudan 10122.0.** Un amendement a été proposé à la cinquième ligne du résumé du document, à savoir: "La guerre civile a fait rage par intermittence dans le pays dès **avant** son indépendance en 1956."



## QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES

### Une décennie de changement: Renouveau et transformation du Programme alimentaire mondial, 1992–2002 (2002/EB.1/18)

54. Le Directeur exécutif a présenté le rapport de situation intitulé Une décennie de changement: Renouveau et transformation du Programme alimentaire mondial, 1992–2002. Elle a souligné que ce document mettait surtout l'accent sur la manière dont le PAM avait développé ses capacités pour être au service des populations pauvres souffrant de la faim et pour faire face efficacement à certains des grands défis humanitaires des 10 dernières années.
55. Elle a parlé d'une transformation fondamentale de la gestion, insistant plus particulièrement sur les questions que sont la responsabilité, l'obligation de rendre des comptes, la supervision, les systèmes de gestion, la place importante donnée au terrain, la décentralisation, la formation des responsables, les communications et la sécurité du personnel. Elle a parlé de l'accent mis sur le ciblage —ciblage des pauvres souffrant de la faim, ciblage des pays et ciblage des femmes.
56. Elle a également rendu hommage à l'engagement et à la participation des dirigeants et du personnel du PAM, et s'est félicitée du soutien qu'elle avait reçu du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) et du Conseil tout au long de la décennie. Elle a rappelé au Conseil que la transformation se poursuivait. Elle a conclu en disant que, dès le départ, son but avait été de positionner le PAM en tête de liste des priorités des donateurs pour que le Programme ait le rayon d'action le plus large possible, et qu'elle estimait avoir atteint son but.
57. La parole a été donnée à Poul Nielson, Commissaire européen chargé du développement et de l'aide humanitaire. Ce dernier a déclaré que la Commission recherchait des partenariats complémentaires et authentiques avec des institutions des Nations Unies. Il a ensuite abordé des points particuliers se rapportant aux coûts d'appui indirects. Puis il a expliqué la politique de la Commission en matière de sécurité et d'aide alimentaires, et a mentionné que la coopération pourrait être intensifiée entre la Communauté européenne et le PAM dans la catégorie des IPSR. Au sujet du document "Une décennie de changement", M. Nielson a souligné l'importance de la décentralisation, de la gestion axée sur les résultats et des indicateurs de performance. Enfin, il a parlé au Conseil de l'action menée par la Commission à l'échelle internationale pour encourager l'instauration d'un environnement propice à un développement durable et plus équitable.
58. De nombreux représentants et observateurs ont pris la parole pour féliciter le Directeur exécutif pour son rapport et pour la maîtrise, le dynamisme et l'engagement avec lesquels elle avait dirigé le Programme au cours des 10 dernières années. Ils ont estimé que le rapport était complet, intéressant et détaillé, précisant qu'il serait une référence importante à l'avenir.
59. Ils sont convenus que le PAM avait de toute évidence mis en oeuvre une transformation d'importance et qu'il avait nettement amélioré ses capacités internes, son efficacité et sa productivité, ce qui lui permettait de mettre en oeuvre d'importants programmes au profit des populations pauvres victimes de la faim.
60. Au nombre des réalisations particulières des 10 dernières années, les représentants ont notamment mentionné: l'accent mis sur les pauvres souffrant de la faim; la capacité d'intervention de l'organisation; l'efficacité de la gestion; la décentralisation et le renforcement des pouvoirs sur le terrain; la planification stratégique; la gestion financière;



la supervision; la sécurité du personnel; la dotation en ressources et le financement à long terme; les nouveaux bureaux du siège; enfin, le développement des effectifs et la formation.

61. Un représentant a demandé qu'un rapport soit présenté sur la mise au point et l'utilisation de l'ACV.
62. Les représentants ont estimé qu'il était particulièrement important d'étudier les enjeux futurs. Ils ont souligné combien il était important de poursuivre et de consolider le processus de transformation, et donc combien il était nécessaire de continuer à discuter et à réfléchir sur des questions telles que:
  - la sécurité alimentaire, l'aide alimentaire et le développement, y compris une réflexion "sortant des sentiers battus" sur la transition sans solution de continuité entre crise et redressement dans le contexte d'une intervention coordonnée de la communauté internationale;
  - poursuite et développement de l'initiative du Conseil concernant la gouvernance, y compris le rôle du Conseil en matière de réflexion stratégique et de prise des grandes décisions;
  - mobilisation des ressources et mécanismes de financement, y compris coûts d'appui indirects; et
  - coopération et partenariats avec les autres institutions des Nations Unies, en particulier celles dont le siège est à Rome.
63. Les représentants ont encouragé le Secrétariat à poursuivre son action dans les domaines ci-après:
  - gestion axée sur les résultats et indicateurs de performance;
  - gestion financière, rapports, obligation de rendre des comptes et supervision;
  - devenir une organisation plus stratégique, renforcer la planification stratégique et l'élaboration des grandes orientations;
  - promotion et sensibilisation;
  - compétences requises pour animer et diriger;
  - questions se rapportant au personnel, y compris mobilité, sécurité, formation et équilibre géographique;
  - consolidation du processus de décentralisation, renforcement de la présence du PAM sur le terrain et élaboration de directives;
  - coordination sur le terrain, collaboration étroite avec le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), participation active aux mécanismes du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté;
  - connaissance et compréhension de la sécurité alimentaire à l'échelle de chaque pays.
64. En conclusion, le Conseil s'est dit satisfait des réformes substantielles menées par le Secrétariat sous la conduite du Directeur exécutif entre 1992 et 2002 et a adopté le rapport.

### **Nomination du Directeur exécutif (2002/EB.1/19)**

65. Le Conseil a pris note des informations données par le Directeur général de la FAO concernant son intention et celle du Secrétaire général de l'ONU de nommer M. James T. Morris Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial.



66. Il a demandé au Président d'adresser au nouveau Directeur exécutif les félicitations du Conseil et de lui signifier le désir du Conseil de travailler en étroite et harmonieuse collaboration avec lui.

## QUESTIONS DIVERSES

### Documents financiers présentés prochainement au Conseil d'administration pour examen

67. Le Secrétariat a rapidement présenté les documents financiers qui seraient soumis au Conseil d'administration pour examen en 2002 et 2003.

### *Examen des coûts d'appui indirects encourus pendant l'exercice biennal 2000–2001*

68. Les politiques révisées de dotation en ressources et de financement à long terme stipulaient qu'à partir de l'exercice biennal 2000–2002, un taux unique de 7,8 pour cent s'appliquerait aux contributions des donateurs au titre des CAI pour les catégories d'activités autres que les opérations bilatérales. Les données concernant les CAI engagés durant l'exercice 2000–2001 seraient analysées et comparées au CAI résultant de l'application du taux de 7,8 pour cent.
69. En mai 2002, le Conseil examinerait un rapport préliminaire concernant cette étude, basé sur les états financiers de l'exercice biennal 2000–2001. Un rapport final, établi sur la base des comptes vérifiés, serait soumis au Conseil en octobre 2002, en même temps que les états financiers vérifiés. À ce stade, le Conseil devrait statuer sur le montant approprié du taux des CAI et sur les circonstances de son application.

### *Examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme*

70. Après la troisième session ordinaire du Conseil d'administration de 2002, le Secrétariat examinerait les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme; à cet égard, il constituerait une équipe spéciale interservices chargée d'établir des recommandations pour éventuellement modifier les politiques de dotation en ressources ou le Règlement financier. Le Secrétariat tiendrait le Bureau du Conseil d'administration au courant des progrès réalisés. Le rapport de l'équipe spéciale serait probablement prêt pour la session annuelle de 2003; deux solutions s'offriraient alors: ou bien Conseil parviendrait à une décision ou il reporterait la question à la troisième session ordinaire de 2003 pour pouvoir tenir davantage de consultations.

### *États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2000–2001*

71. Les documents présentés à la troisième session ordinaire de 2002 au titre de ce point seraient les suivants:
- rapport du Directeur exécutif sur les affaires financières du Programme;
  - opinion du Commissaire aux comptes;
  - rapport financier ordinaire du Commissaire aux comptes, accompagné d'observations sur les questions touchant les finances et la gestion; et





- rapports sur les suites données aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les exercices 1998–1999 et 2000–2001.

### **Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2000–2001**

72. Ce rapport, qui serait présenté à la troisième session ordinaire de 2002, présenterait une analyse, assortie d'explication, des contributions, des dépenses et autres questions financières et budgétaires, y compris les soldes définitifs des projets clos.

### **Analyse des soldes de trésorerie**

73. Le Secrétariat préparerait un rapport pour la troisième session ordinaire de 2002 présentant les raisons justifiant le montant actuel des soldes de trésorerie, ainsi que les mesures à prendre pour ramener ces soldes à un niveau approprié.

### **Suites données aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale concernant les mesures à prendre par les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, et Compte rendu oral de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF (avec la participation du PAM) (2002/EB.1/21)**

74. Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document et a estimé qu'il convenait de poursuivre les efforts entrepris pour coordonner, simplifier et harmoniser les cycles et procédures de programmation. Il a recommandé que le rapport du Directeur exécutif au Conseil économique et social comprenne des mesures détaillées prises par le PAM en application de résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Le Conseil a prié le Secrétariat de préparer un rapport supplémentaire plus détaillé sur les mesures de suivi devant être prises par le Secrétariat et par le Conseil pour donner suite à la résolution A/56/201 de l'Assemblée générale, "Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies".
75. Le Conseil a déclaré que les programmes du PAM devraient tenir compte des processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays.
76. Le Conseil a pris connaissance avec grand intérêt du compte rendu oral présenté par l'ancienne Présidente du Conseil d'administration, Mme Ulla-Maija Finskas, sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM, qui a eu lieu le 25 janvier 2002. Il a pris note de l'importance d'une telle participation, afin de renforcer les relations entre les conseils des fonds et programmes des Nations Unies siégeant à Rome et à New York.

### **Processus de consultation entre le Conseil d'administration et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur la nomination du Directeur exécutif (2002/EB.1/22)**

77. Le Conseil a pris note de l'avis juridique émis par le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux affaires juridiques et par le Conseiller juridique de la FAO selon lequel la procédure suivie était conforme aux dispositions de l'article VII.2 du Statut du Programme alimentaire mondial, à savoir que "le Directeur exécutif est nommé ... après consultation du Conseil".



78. Constatant avec regret que l'application actuelle des dispositions de l'article VII.2 n'avait pas permis de procéder à une consultation claire et satisfaisante, le Conseil a proposé que des mesures soient prises pour qu'à l'avenir les consultations soient menées de manière constructive. À cette fin, le Bureau a été prié d'examiner la question et de faire rapport au Conseil.

### **Document d'information sur la composante non alimentaire des interventions de secours dans la Corne de l'Afrique (2002/EB.1/23)**

79. Le Conseil a pris note du document d'information dont l'objet était de mieux faire comprendre la question de l'approvisionnement en articles non alimentaires. Pour que l'aide alimentaire donne les meilleurs résultats, on estimait qu'il était important de prêter dûment attention aux diverses formes d'assistance humanitaire complémentaire, et d'en assurer la coordination. Le document donnait des exemples des problèmes que pouvait poser la mobilisation de l'aide humanitaire en se référant à l'expérience du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial qui a été l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies en ce qui concerne la sécheresse dans la Corne de l'Afrique.
80. Un membre a souligné la nécessité d'obtenir l'engagement du gouvernement hôte lorsque cela était nécessaire. Un autre représentant a suggéré que si les modes de financement ne donnaient pas les meilleurs résultats, les donateurs eux-mêmes devraient être tenus de rendre des comptes et d'expliquer pourquoi ils avaient choisi de financer certaines composantes et non pas d'autres.
81. Il a été convenu qu'une analyse approfondie de la question ne relevait pas du mandat du PAM. Il a été estimé que les journées de réflexion des donateurs qui devaient se tenir à Montreux au sujet du processus d'appel commun et de la coordination lors des crises humanitaires serait la première étape qui permettrait de définir les termes de référence d'une étude que devrait effectuer OCHA, en collaboration avec le PAM, sur la mobilisation de l'aide humanitaire. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a également entamé une étude de fond sur le financement de l'aide humanitaire, d'une portée sans doute plus large.
82. Compte tenu de la préparation de ces études, le Conseil a considéré qu'un examen de tout document spécifique du PAM sur le processus d'appel commun ou la mobilisation des articles non alimentaires serait prématuré et a demandé au Secrétariat de présenter un rapport oral au Conseil en mai 2002 sur l'état d'avancement des études susmentionnées.

